

le sénateur Frith au sujet de la Loi sur le droit d'auteur. Tous les autres points ont été reportés par le leader adjoint du gouvernement, y compris le projet de loi sur les Territoires du Nord-Ouest, un projet de loi visant à modifier la Loi sur les banques—vouliez-vous étudier tout cela hier? Cela faisait-il partie de vos mesures d'initiative gouvernementale? Eh bien votre leader adjoint les a reportés hier. Il y a également des projets de loi traitant de la Loi sur les pénitenciers, de l'Institut canadien des langues du patrimoine, du Code criminel et des autochtones. Tous ces projets de loi étaient devant nous hier. Nous aurions pu les étudier, mais nous étions partis à quelle heure? Et à la demande du gouvernement. Si c'est là le rappel au Règlement, je crois que l'argument est bien léger.

En tout cas, nous pouvons étudier ces questions aujourd'hui. Mettons ces autres points en délibération aujourd'hui.

Une voix: Faisons-le aujourd'hui!

Le sénateur MacEachen: Ne dissimulez pas votre véritable intention. Votre véritable intention est d'obtenir illicitement un vote sur le projet de loi C-62. Si vous voulez ce vote, nous aborderons la question lorsque le projet de loi C-62 sera mis en délibération. Nous discuterons la question et nous confronterons le Président aux questions en jeu.

• (1420)

Mais, entre-temps, ne nous dites pas que vous n'êtes pas en mesure de poursuivre les affaires émanant du gouvernement. Vous en avez eu pleinement la possibilité hier. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait à ce moment-là? Voulez-vous nous expliquer pourquoi?

Des voix: Bravo!

Le sénateur Kelly: Tout d'abord, je n'ai pas besoin que l'on me dise quelles sont mes intentions. Je les connais.

Le sénateur Perrault: Nous les connaissons aussi!

Le sénateur Kelly: En toute justice, je tiens à rappeler au sénateur MacEachen—que je respecte énormément, et je frissonne à l'idée d'être en train d'argumenter avec lui—qu'il se pourrait bien que le Sénat ait ajourné hier soir alors qu'il aurait dû continuer à travailler toute la nuit. Je dois admettre qu'il aurait été très sage de le faire. Cependant, nous ne l'avons pas fait.

Toutefois, même le sénateur MacEachen ne peut argumenter contre le fait que nous avons passé des heures et des heures à lire des pétitions très lentement, à lire des noms très lentement, les orateurs se succédant les uns après les autres. Prenez le sénateur Fairbairn—elle sera à jamais mon héroïne. Elle a parlé pendant 18 ou 19 heures. Elle est restée à son poste le reste de la journée. Elle est restée éveillée pendant 35 heures et elle était aussi brillante et jolie qu'à l'habitude. Je vous demande pardon, sénateur; cela pourrait m'attirer des ennuis, mais nous avons eu de très longs discours, des heures et des heures de discours, très souvent hors sujet. Tout ce temps-là aurait pu servir à poursuivre les travaux du Sénat.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Kelly: Honorables sénateurs, en toute justice, c'est la situation. Cela a été fait, tout à fait légitimement, dans le but de retarder le projet de loi. Je comprends cela. Cependant, personne ne pourra affirmer que les Canadiens croiraient l'argument suivant: parce que le Sénat a ajourné ses travaux

hier soir, cela voulait dire que les Conservateurs avaient monté ce plan surnois, que les personnes qui ont retardé le projet de loi ont tout fait de façon convenable, et ainsi de suite. Ce n'est pas du tout exact et pas correct.

Je suis d'avis, comme je l'ai déjà dit, qu'il est de notre devoir au moins de demander au Sénat ce qu'il veut faire maintenant.

Le sénateur Frith: À propos de quoi?

Le sénateur Kelly: À propos de la poursuite des travaux du Sénat.

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, si le sénateur Kelly veut demander au Sénat ce qu'il veut faire maintenant, il devrait pour le moins suivre le Règlement. L'article 44(1) se lit comme suit:

Avis de deux jours doit être donné à l'égard de toute motion ayant pour objet:

Il n'y a rien là que les sénateurs assis en face ne peuvent pas comprendre, n'est-ce pas? Je poursuis:

a) l'établissement d'une nouvelle règle ou la révocation ou modification d'une règle existante;

Il est évident que c'est ce que le sénateur Kelly demande. Si c'est ce qu'il veut, le sénateur MacEachen, chef de l'Opposition, lui a demandé s'il donnait un préavis. Il a répondu: «Non, non, je ne donne pas un préavis. Je veux cela tout de suite».

C'est l'argument le plus ridicule que j'ai jamais entendu. Il veut parler de la raison d'être du Parlement. Le Parlement donne aux gens qui siègent ici et de l'autre côté, parce que nous sommes deux Chambres du Parlement, le droit de parole. L'article 27 stipule que c'est la raison d'être du Parlement. Il est évident que s'il a le moindre respect pour le Parlement et pour ce qu'il représente—quel est son but, pourquoi il a évolué ainsi—c'est parce que le Parlement est un lieu où ses membres ont le droit de parole. Je demande aux sénateurs de lire l'article 27. Je ne vais pas le citer, ils sont capables de le lire eux-mêmes. Il précise que nous avons le droit de parole.

J'ose espérer que le sénateur Kelly comprendra ce qu'est la démocratie parlementaire. Ses règlements ne doivent pas être bafoués. C'est un moyen de faire ce qu'il souhaite faire. C'est de suivre l'article 44—et rien d'autre.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je crois qu'il est clair que s'il y a un rappel au Règlement—et ce pourrait bien être le cas—c'est à propos du projet de loi C-62 dont nous ne sommes pas saisis. Ce rappel au Règlement, s'il devait être soulevé, devrait l'être sur le point qui donne naissance au rappel au Règlement. Je demande que nous poursuivions avec les points à l'ordre du jour. Voyons les messages de la Chambre des Communes. C'est la première chose. En fin de compte, nous en arriverons à ce rappel au Règlement.

On ne peut anticiper le rappel au Règlement. Je ne peux pas intervenir et soulever un rappel au Règlement concernant la Loi sur le droit d'auteur ou autre chose qui figure plus loin au Feuilleton. Je demande au Président de faire son travail qui consiste à nous transmettre les messages de la chambre des Communes et à aborder les points figurant au Feuilleton dans leur ordre. Nous parlerons aujourd'hui de la TPS, en temps voulu, et nous pourrions alors aborder ce rappel au Règlement qui est fondé sur la TPS. Nous n'avons actuellement rien à l'étude qui puisse donner lieu à un rappel au Règlement.